Direction Départementale des Territoires de l'Oise SEEF – Bureau Politique et Police de l'eau

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes de Bouillancy, Acy-en-Multien, Réez-Fosse-Martin, Rosoy-en-Multien, Rouvres-en-Multien (60), May-en-Multien (77)

Par arrêté interpréfectoral, la Préfète de l'Oise coordonnant ce dossier a ordonné une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale et la déclaration d'intérêt général au titre des articles L. 211-7 et L. 181-1 du code de l'environnement, présentées par le Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq aval concernant le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Gergogne et ses affluents.

L'enquête se déroulera dans les mairies des communes citées en préambule aux heures normales d'ouverture, pendant 33 jours consécutifs du vendredi 12 mars au mardi 13 avril 2021 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté en format papier dans les mairies concernées par le projet aux heures d'ouvertures du public, sur le poste informatique disponible à la mairie de Rosoy-en-Multien et sur tout poste informatique via le site du registre dématérialisé et le site des préfectures de l'Oise et de Seine-et-Marne. Les observations du public pourront être formulées sur des registres ouverts à cet effet dans les mairies concernées, dans un registre dématérialisé sur un site dédié, ou être adressées par écrit ou par mail directement au commissaire-enquêteur en les envoyant au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie d'Acy-en-Multien - Commissaire-enquêteur – M. LEGLEYE Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Gergogne 8 Rue de la Libération, 60620 Acy-en-Multien adresse mail : dig-gergogne@enquetepublique.net registre dématérialisé : dig-gergogne.enquetepublique.net

Monsieur Philippe LEGLEYE, ingénieur en BTP en retraite, tiendra une permanence aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

le vendredi 12 mars 2021 de 14h30 à 17h30 à la mairie d'Acy-en-Multien ;

le samedi 27 mars 2021 de 09h00 à 12h00 à la mairie de Rosoy-en-Multien ;

le samedi 03 avril 2021 de 09h00 à 12h00 à la mairie de Rouvres-en-Multien ;

le mardi 13 avril 2021 de 15h00 à 18h00 à la mairie de May-en-Multien..

Les gestes barrières devront être respectés lors de ces permanences ainsi que les dispositions mises en place par les mairies.

Le rapport du commissaire enquêteur sera consultable, sur support papier, à la Direction départementale des territoires de l'Oise et de Seine-et-Marne, dans chacune des mairies concernées par l'enquête sous format électronique-et-sur le site internet des services de l'État dans l'Oise et de Seine-et-Marne, durant une période minimale d'un an.

À l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général sont les Préfets de l'Oise et de Seine-et-Marne.

Pour la Préfète et par subdélégation, La Responsable de la Cellule Police de l'Eau

Fabienne PUNZANO